



Monsieur le Maire Christian COIGNE
Place de la Libération
38360 Sassenage



CSF Direction

Julie MARTIN

csf38.direction@gmail.com

Objet : Transport scolaire sur votre commune

Grenoble, le 12 juillet 2018

Monsieur le Maire,

A la demande des parents d'élèves des écoles de votre commune, nous souhaitons engager le dialogue nécessaire concernant votre décision précipitée d'arrêter le service de transport scolaire pour lequel vous disposez d'une délégation de compétence par le SMTC.

Nous avons pu rencontrer le directeur du SMTC en présence de représentants de parents d'élèves afin d'évoquer avec eux la suite qu'il pourra être donnée à votre désengagement sur le transport des élèves des écoles sassenageoises.

Après lecture de la convention que vous avez dénoncée en date du 13 juin 2018, nous souhaitons revenir sur plusieurs points, et notamment sur le calendrier précipité de cette décision. En effet, la convention ne peut être dénoncée qu'en cours d'année scolaire, après un délai de préavis de 3 mois. Hors, les délais dans ce cadre n'ont pas été respectés et cette dénonciation apparaît donc comme caduque pour la prochaine rentrée scolaire (cf. Article 7).

La suspension de ce service, engagée sans dialogue avec les parties prenantes, à savoir les usagers du transport et le SMTC en tant qu'autorité organisatrice, ne permet pas d'assurer un maintien de ce service pour la prochaine rentrée, plaçant ainsi les parents d'élèves dans une situation d'incertitude intolérable. En effet, nous ne pouvons pas considérer que le sondage biaisé que vous avez adressé aux seuls usagers du service sur la dernière année scolaire puisse refléter la réalité des besoins des parents d'élèves. D'abord, et contrairement à ce qui est indiqué sur votre courrier du 24/05/2018 adressé aux parents, seuls les parents usagers du service ont été contacté pour ce sondage, et non pas l'ensemble des parents comme le laisse croire la formulation de ce courrier. Aucune rencontre spécifique n'a été organisée ni avec les usagers du service, ni avec les parents d'élèves ou leurs représentants, encore moins avec l'autorité organisatrice. Pourtant, cette question est importante pour ce qui relève de l'accès à la scolarité sur votre commune et se pose de manière différente dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours. En effet, l'utilisation du service va mécaniquement augmenté, avec des horaires qui permettent plus facilement aux familles de récupérer leurs enfants après l'école.

Dans ce même courrier, vous leur annoncez un coût estimé qui n'est pas réglementaire sur le territoire et encore une fois contraire à la convention que vous avez signé en 2017 et qui prévoit que

le montant du service facturé aux familles ne peut pas dépasser le prix de l'abonnement aux transports en communs du territoire (Article 4).

Persuadés que le dialogue et la discussion sont des valeurs que vous défendez, et dans l'intérêt du maintien d'un accès à la scolarité gratuit et apaisé pour les enfants de Sassenage, les parents d'élèves souhaitent échanger avec vous dans les plus brefs délais, en votre présence, en tant qu'association représentante des parents d'élèves. Nous vous remercions de bien vouloir nous proposer une date rapide pour cette rencontre.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour les parents d'élèves des écoles de Sassenage
Julie MARTIN

Directrice de la CSF 38

Copie : MM. Yann Mongaburu et Bachimon (SMTC – Grenoble Alpes Métropole), Mme Christine Durand (ville de Sassenage), les représentants des parents d'élèves de Sassenage

